

# Haren, le futur village pénitentiaire

*Guillermo Kozlowski et David Scheer*

**Le Masterplan 2008-2012-2016 « pour une infrastructure carcérale plus humaine » lancé par le ministre de la Justice Stefaan De Clerck et suivi, prolongé et étendu par ses successeurs prévoit la construction de plusieurs nouvelles prisons sur le sol belge. Ce projet d'extension du parc carcéral comporte notamment la construction d'une prison à l'extrême nord de la ville de Bruxelles : Haren. Dans le cahier de charges rédigé pour lancer l'appel d'offres en vue de sa construction, une curieuse récurrence mérite que l'on s'y attarde : il est demandé aux promoteurs de concevoir une prison qui favorise l'autonomie des futures personnes détenues.**

Il ne s'agit pas ici de prendre position sur l'aspect innovant — révolutionnaire diront certains — de ce document, mais plus simplement de repérer, dans la manière de concevoir cet objectif d'autonomisation des prisonniers, une problématique beaucoup plus large, traversant l'ensemble de la société et omniprésente dans le secteur social depuis quelques années.

L'autonomie en prison, et plus largement dans ce que Erving Goffman appelle les institutions totalitaires, n'est pas une question nouvelle, elle n'était cependant pas un objectif. Il est important d'analyser la manière dont cette question s'est posée pour comprendre et évaluer les enjeux qui sous-tendent cette exigence aujourd'hui.

## **Dans les institutions totalitaires, une autonomie contestatrice**

« Toute institution accapare une part du temps et des intérêts de ceux qui en font partie et leur procure une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper. Mais parmi les différentes institutions de nos sociétés occidentales, certaines poussent cette tendance à un degré incomparablement plus contraignant que les autres. Signe de leur caractère enveloppant ou totalitaire, les barrières qu'elles dressent aux échanges sociaux avec l'extérieur, ainsi qu'aux entrées et aux sorties, et qui sont souvent concrétisées par des obstacles matériels [...] Ce sont ces établissements que j'appelle "institutions totalitaires" ...»

1 | Goffman E., *Asiles*, éditions de Minuit, 1968, p. 46.

Dans cette définition d'Erving Goffman, il faut entendre « totalitaires » dans son sens premier : la totalité de la vie, ou la plus grande partie de la vie pendant le temps de la prise en charge par l'institution. Chacune de ces institutions est une totalité ; elles possèdent une morale, des valeurs et des objectifs propres, qui enveloppent le quotidien de ceux dont elle s'occupe.

Goffman analyse l'autonomie dans ce cadre particulier en ces termes : « D'abord, les institutions totalitaires suspendent ou dénaturent ces actes mêmes dont la fonction dans la vie normale est de permettre à l'agent d'affirmer, à ses propres yeux et à la face des autres, qu'il détient une certaine maîtrise de son milieu, qu'il est une personne adulte douée d'indépendance, d'autonomie et de liberté d'action<sup>2</sup>. »

Et il précise plus loin, « [...] un des moyens les plus efficaces pour briser le plan d'activité personnel est d'obliger l'individu à solliciter une autorisation et du matériel pour les actes mineurs qu'à l'extérieur il pourrait accomplir de son propre chef : pour fumer, par exemple, ou se raser, pour aller aux toilettes, téléphoner, dépenser de l'argent ou expédier des lettres. Ainsi l'individu doit non seulement assumer un rôle de soumission et de supplication qui n'est pas naturel chez un adulte, mais tous ses actes peuvent être interceptés par le personnel<sup>3</sup>. »

La question de l'autonomie se pose ainsi en termes de rapport de forces. D'un côté, nous retrouvons le dispositif propre de l'institution qui veut (et qui doit) accaparer le plus possible l'individu, le discipliner. De l'autre côté l'autonomie d'un individu adulte, liée à la vie en dehors de l'institution, ou en tout cas à un au-delà de la morale de

l'institution. L'autonomie est définie par Goffman comme la capacité d'exercer une certaine maîtrise sur son milieu. L'objectif des institutions totalitaires — la prison en étant le paradigme — est de faire en sorte que le cadre qu'elles constituent — un milieu entièrement façonné pour influencer les individus — ait, au contraire, un effet de prégnance maximale sur eux. Dans ce cadre, il faut comprendre l'autonomie comme une affirmation d'autres lois, d'autres codes que ceux spécifiques à l'institution dans laquelle l'individu est pris. Ne pas accepter les horaires du repas, demander davantage de parloirs, un accès aux journaux ou plus largement aux informations du monde extérieur, ou n'importe quelle revendication similaire peut prendre une ampleur considérable. Pas forcément pour la réclamation en elle-même, mais par le simple fait de porter une revendication qui demande à l'institution de s'adapter à un monde extérieur. De fait, ces proclamations d'autonomie impliquent une remise en question du caractère totalitaire de l'institution en la plaçant dans une situation dont elle n'est qu'un élément.

Dans une société où « l'individu ne cesse de passer d'un milieu clos à un autre, chacun ayant ses lois : d'abord la famille, puis l'école (« tu n'es plus dans ta famille »), puis la caserne (« tu n'es plus à l'école »), puis l'usine, de temps en temps l'hôpital, éventuellement la prison qui est le milieu d'enfermement par excellence<sup>4</sup> », la question de l'autonomie est immédiatement politique ; elle conteste pratiquement un certain mode de pouvoir.

### **Une autonomie au centre du projet**

Le cahier des charges pour la future prison de Haren a été rédigé par une équipe — particulièrement jeune et dynamique — de l'administration

2 | *Ibid.*, p. 87.

3 | *Ibid.*, p. 82.

4 | Deleuze G., « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *L'autre journal*, n° 1, 1990.

pénitentiaire en vue d'être distribué aux consortiums privés dans le cadre d'un partenariat public/privé pour la conception, le financement, la construction et la gestion d'un futur « village pénitentiaire » au nord de Bruxelles. Ce cahier des charges des performances est structuré autour de deux lignes de force principales : la volonté nette de s'écarter du modèle architectural tant répété et renouvelé qu'est le modèle Ducpétiaux (modèle « en étoile » ou encore modèle dit « panoptique<sup>5</sup> ») ; la volonté de laisser une marge d'interprétation relativement large aux concepteurs. Le document ne comporte pas de définition précise du concept d'autonomie, néanmoins en recoupant les différentes occurrences du terme, nous pouvons tenter d'en esquisser le tableau.

Le cahier des charges des performances pour le complexe pénitentiaire de Haren est un programme des exigences structuré en quatre parties. Nous nous concentrerons sur la première, à savoir le volet « Architecture, fonctionnalité et intégration dans l'environnement<sup>6</sup> ». Dès la première page, l'ambition du document est dévoilée : « Le nouveau complexe pénitentiaire de Haren doit accueillir 1190 détenus. Il peut donc, en raison de son échelle et de sa complexité, être considéré comme un "village pénitentiaire". Les détenus y sont répartis en groupes ou entités en

fonction de leur parcours de détention individuel. Sur la base de celui-ci sont fixés les libertés dont ils bénéficient et un quotidien le plus proche possible de la "normalité" extérieure. Ce village pénitentiaire, la vie communautaire de ces différents groupes de détenus et le contact avec les membres du personnel sont organisés de manière à contribuer à la réintégration des détenus dans la société. »

Pour atteindre cet objectif, deux axes de travail distincts apparaissent : une redéfinition du rôle de la cellule dans la prison, couplée à une conception différente des déplacements des prisonniers au sein du complexe.

#### *De la cellule comme espace privé...*

Tout d'abord, une attention particulière est portée à la cellule. Le cahier des charges des performances pour Haren stipule : « La cellule représente l'espace de vie privée de chaque détenu. Chaque détenu a le choix de se retirer dans sa propre cellule, qu'il peut également s'approprier. La cellule correspond à son "chez-soi" dans le monde extérieur, et dans le cadre d'une plus grande autonomie et responsabilisation, une série d'activités, qui étaient souvent exercées en groupe ou avec accompagnement à des moments fixes dans l'ancien modèle pénitentiaire peuvent désormais avoir lieu dans la cellule. En d'autres termes, le détenu a la liberté et la responsabilité d'organiser ses activités comme la douche, le téléphone, la réservation d'une visite à partir de sa cellule, la réservation de ses repas, le nettoyage de sa propre cellule ou encore l'accès à la télévision et à la radio, et le choix des programmes qu'il veut regarder... ».

Ou encore : « Une organisation normale des journées basée sur la structure des journées dans le monde extérieur, c'est-à-dire dans laquelle les détenus quittent, en règle générale, leur cellule qui leur

5 | Il s'agit du fameux modèle « panoptique » proposé au XVIII<sup>e</sup> siècle par Jeremy Bentham (voir sans être vu), le dispositif panoptique aura une portée qui dépassera largement le système pénitentiaire. Il a servi en quelque sorte de modèle pour la société. On peut se référer au texte classique de Michel Foucault, « L'œil du pouvoir » (entretien avec J.-P. Barou et M. Perrot), dans Bentham, *Le Panoptique*, Belfond, 1977, p. 9-31. Cependant, le modèle mis en œuvre par E. Ducpétiaux constitue un panoptique qui a changé d'objet. La tour centrale n'ayant vue que sur les couloirs de sections, le personnel de surveillance est désormais la cible du contrôle potentiel (Ch. Demonchy, « Généalogie de la prison moderne », Ban public, association pour la communication sur les prisons et l'incarcération en Europe, 2003).

6 | Les trois autres étant : « Description des locaux », « Spécifications techniques » et « Services facilitaires et maintenance ».

sert d'espace privé, se déplacent vers un lieu de travail ou une autre activité de jour (par exemple une formation) et vivent en communauté avec les autres. La cellule ne constitue pas l'espace de référence, mais un environnement personnel dans lequel s'isoler du groupe. »

#### ... aux déplacements responsables

Les circulations internes, quant à elles, sont envisagées dans un chapitre intitulé « Responsabilisation et autonomie : Liberté et autonomie de circulation », et dans lequel nous retrouvons cette recommandation : « En fonction de leur trajet de détention individuel et de la planification de la journée, les détenus peuvent, à l'aide de leur badge, circuler librement dans l'entité et dans l'ensemble du complexe. Cela veut dire qu'ils empruntent, de manière autonome, différents trajets dans le complexe. La conception de ces "trajets" est importante et doit tenir compte de différents éléments : fonctionnalité, sécurité, nombre limité d'obstacles, alternance des vues, ouverture... »

L'enjeu est ici de laisser un maximum de marge de manœuvre aux détenus, en surface du moins. Une certaine autonomie de mouvement sera rendue possible par le port de badges individuels pour l'ouverture des portes. Notons tout de même que cette liberté sera vraisemblablement conditionnée par un agenda préprogrammé des horaires d'ouverture potentielle (donc autorisée) de chaque porte pour chaque détenu.

#### Quoi de neuf ?

La proposition du cahier de charges pour la future prison de Haren se distingue de la description des institutions totalitaires proposée dans les années 60 par Erving Goffman. On se donne désormais comme objectif de faire en sorte que la vie en prison soit la plus proche possible de la vie « extérieure ». Le sens affiché de la peine de prison ne se retrouve plus

dans l'isolement strict dans un milieu contrôlé, mais au contraire dans une coupure minimale par rapport à la société. La prison ne devrait plus constituer la totalité de la vie du prisonnier pendant son incarcération.

Le projet pénitentiaire met aujourd'hui l'accent sur le renforcement de l'autonomie. L'équilibre est donc désormais présenté à l'inverse. Il ne s'agit plus de limiter l'autonomie à son minimum nécessaire, mais d'exacerber une exigence d'autonomie. Dans le cahier de charges, par exemple, on ne propose pas d'isoler les prisonniers dans une cellule, mais de permettre au prisonnier de s'isoler ; la cellule devrait ressembler au chez-soi du monde extérieur. C'est ce que le cahier des charges appelle le principe de « normalisation ».

Nous pouvons faire trois hypothèses, non exclusives les unes des autres, à propos de cette inflexion.

D'abord, les critiques, les révoltes et les manifestations ont, au moins partiellement, infléchi la politique carcérale. Ensuite, ces considérations sont une affaire de publicité et de marketing ; concrètement, peu de chose va changer. Enfin, placé dans un contexte plus large, ce changement discursif amène à penser la transformation du concept même d'autonomie. Nous allons ici traiter la troisième hypothèse. Dans la mesure où elle ne dépend pas des deux autres, ni ne les invalide, nous pouvons nous contenter de l'interroger spécifiquement.

#### Autonomie, autonomisation : une autre voie ?

Demander l'autorisation pour aller aux toilettes, pour se raser ou pour envoyer une lettre, c'est ainsi que fonctionne le pouvoir disciplinaire : gérer une masse d'individus, en leur imposant un rapport direct et individuel avec le pouvoir, dans chaque geste qu'ils accomplissent, par des dispositifs architecturaux, des

emplois du temps méticuleux, etc. ; il s'agit d'imposer une conduite à une multiplicité humaine. C'est pour cette raison que Michel Foucault propose la prison comme institution paradigmatique de la société disciplinaire. Conformément à ce diagramme, au XIX<sup>e</sup> siècle, une masse de désaffiliés « inutiles » s'est transmuée en une série d'individus constituant une main-d'œuvre utilisable dans la production industrielle. Dans une usine, chacun des ouvriers, à son poste de travail, entretient un rapport individuel au pouvoir. Il en va de même dans une armée moderne, où un rapport individuel et direct de chaque soldat au commandement est primordial. L'école répond à la même exigence en instituant un rapport individuel et direct de chaque élève à l'instituteur.

« Mais les disciplines à leur tour connaîtraient une crise, au profit de nouvelles forces qui se mettraient lentement en place, et qui se précipiteraient après la Deuxième Guerre mondiale : les sociétés disciplinaires, c'était déjà ce que nous n'étions plus, ce que nous cessions d'être<sup>7</sup>. »

Un nouveau mode de pouvoir commence à prendre forme, Gilles Deleuze l'appellera une « société de contrôle ». On peut repérer ce changement en suivant notamment les analyses de certains auteurs néolibéraux. Gary Becker ou Theodore Schultz, par exemple, soutiennent dans les années 1950 que les ouvriers ne constitueraient pas seulement une main-d'œuvre, une force de travail abstraite ; les capacités individuelles de chaque ouvrier étant particulières. C'est ainsi qu'ils intégreront dans l'analyse économique le savoir ou les apprentissages, d'autres incluront l'expérience des travailleurs dans différents domaines de leur vie... comme un *capital humain*.

Suivant cette analyse, qui va peu à peu devenir dominante, chaque travailleur développe ou possède naturellement des compétences qui lui appartiennent en propre, des capacités qu'il peut valoriser, développer ou rentabiliser, des compétences dont il est responsable personnellement. Ces compétences ne sont plus liées à un contexte précis (encore moins à une institution totalitaire), mais sont valables partout et pour tous. L'école, l'entreprise, l'armée, les services sociaux, mesurent par exemple les mêmes compétences, les mêmes « savoir-être » (prendre la parole en public, travailler en équipe, savoir gérer son temps...). La liste n'est jamais exhaustive, elle change selon les auteurs et les modes, mais les compétences sont toujours censées être valables partout.

Ces compétences diverses et diversifiées ne proviennent pas nécessairement de l'expérience professionnelle, elles peuvent provenir d'un loisir, d'un mode de vie, d'un intérêt particulier, de l'éducation prodiguée par la famille, de rencontres fortuites... Or, le fait d'intégrer toutes ces possibilités dans une analyse économique implique, très concrètement, qu'un autre mode de pouvoir est possible. Il ne convient plus de demander au détenteur du pouvoir l'autorisation de pouvoir poser chaque geste). Il s'agit au contraire d'exacerber les initiatives, de faire en sorte que tout le monde pense l'ensemble des actes de sa vie dans une problématique économique, en termes d'investissement et de rentabilité de son capital humain, et d'accepter l'évaluation qui en est faite. Dans cette perspective il n'y a pas de rapport à un autre, il y a un résultat dont la responsabilité est individuelle et l'évaluation sociale. L'évaluation est sociale parce que le capital humain de chacun est considéré comme un élément du développement de la puissance économique d'un territoire ou d'une entité. Plus précisément, l'évaluation est technique : ce sont les critères Pisa

7 | Deleuze G., *ibidem*.

pour l'éducation, la « démarche qualité » pour les ONG, les différents dispositifs managériaux dans les entreprises, l'« activation » pour les chômeurs... Ces évaluations sont essentiellement techniques, il s'agit toujours de modélisations, qui classent en permanence la valeur potentielle des compétences. Des compétences qui ne sont pas relatives à une institution, mais permettraient de s'adapter partout.

Si les compétences de chaque individu sont universelles et si, en fin de compte, la valeur du capital humain n'est pas relative à une institution mais bien valable partout et pour tous, la question de l'autonomie se pose différemment.

La volonté d'ouvrir la prison aux influences extérieures peut être comprise suivant le développement de cette logique, comme une manière d'activer les prisonniers. Il ne s'agit pas de faire en sorte qu'ils soient formatés par la prison<sup>8</sup> — économiquement et politiquement cela n'a plus aucun sens, la prison (comme les autres institutions totalitaires) n'est plus un modèle. Par contre, le projet voudrait faire en sorte que, même au sein des murs de la prison, les individus apprennent à penser leur vie en termes économiques. La mission de la prison n'est plus évoquée en termes de réinsertion morale, mais davantage en termes de compétences socioprofessionnelles. Évidemment, l'institution pénitentiaire ne semble pas plus capable de réaliser ce nouvel objectif, qu'elle ne l'était de réaliser l'ancien. Néanmoins, ce déplacement témoigne de certains changements.

**8** | Michel Foucault signalait la constitution d'un milieu criminel spécialisé comme l'un des effets de l'institution de la prison comme peine universelle. Ce milieu, avec ces codes, ses lieux, ses référents, permettait aux États de gérer la criminalité, et de s'en servir éventuellement (pour briser des grèves, ou des mouvements insurrectionnels, par exemple). La gestion de la criminalité est aujourd'hui orientée notamment vers de techniques de profilage, qui ouvrent d'autres perspectives.

Le projet carcéral contemporain vise, par exemple, à laisser un accès plus facile aux tâches quotidiennes, ce qui implique, en contrepartie, un contrôle et une évaluation potentiels de la manière dont ces tâches sont remplies. On retrouve ici une politique de responsabilisation qui s'assume pleinement. En deux mots, il ne s'agit plus de discipliner les prisonniers, mais de contrôler les comportements.

Pourquoi ne pas mesurer la capacité à utiliser le nouveau *Prison cloud* (outil de communication informatique entre les détenus et les différents personnels de la prison) et l'associer à la compétence « communiquer » (ou mille autres compétences que des experts sauront produire) ? Pourquoi ne pas utiliser le système centralisé pour en extraire toutes sortes de statistiques, mesurées comme autant de « savoir-être » ? Pourquoi ne pas s'en servir ensuite comme critère d'évaluation pour accorder ou non une libération conditionnelle ? Et, si le port du badge devient obligatoire à l'intérieur de la prison — non plus comme une peine en soi, mais comme un « outil » de surveillance —, pourquoi ne pas le généraliser, en dehors de toute condamnation spécifique ?

Le fait de rendre les murs de la prison plus perméables (comme évoqué en amont) ne signifie donc pas l'établissement d'un pouvoir moins prenant, mais l'introduction d'autres dispositifs, relevant d'autres enjeux.

Peut-être peut-on résumer l'orientation pénitentiaire contemporaine en ces termes : si la prison était le modèle idéal de l'usine, l'entreprise est aujourd'hui le modèle d'un monde dans lequel la prison est une institution parmi d'autres. Une institution, qui, comme tous les autres, est évaluée avec les critères de l'entreprise.

## Qu'est-ce que l'autonomie aujourd'hui ?

Ne pas attendre les ordres ou l'autorisation du pouvoir, mais se demander en permanence quelle compétence on est en train de développer *chez soi*, s'adapter en permanence, c'est-à-dire se penser soi-même dans un *feedback* permanent avec le pouvoir, se penser soi-même comme un entrepreneur de *soi*.

« Et cette chose est si vraie que, pratiquement, ça va être l'enjeu de toutes les analyses que font les néolibéraux, de substituer à chaque instant, à l'*homo œconomicus* partenaire de l'échange, un *homo œconomicus* entrepreneur de lui-même, étant à lui-même son propre capital, étant pour lui-même son propre producteur, étant pour lui-même la source de ses revenus<sup>9</sup>. »

C'est ici que l'on retrouve la question de l'autonomie. Non pas une autonomie qui s'opposerait au pouvoir, mais une capacité de se penser comme un concurrent, une aptitude à s'adapter aux différentes exigences économiques et techniques.

Cette autonomie n'existe que négativement. Elle fait toujours référence à ce qui manque pour être autonome ; comme « quelque chose » que l'on devrait exiger de soi-même, parce que l'on n'est jamais assez adapté aux réalités techniques et aux modèles économiques en mutation permanente. Une autonomie non pas comme une manière d'exprimer une singularité, mais au contraire comme la capacité de supprimer soi-même toute aspérité, n'importe quel tropisme, ou caractéristique trop appuyée, toute manière d'être qui entrave la flexibilité et l'adaptation. Ou alors comme un manque de formation. Nous devons nous former continuellement, non pas pour avancer, mais pour éviter de rester à la traîne. C'est l'objectif annoncé du futur village pénitentiaire

de Haren dont les mots d'ordre sont responsabilisation — l'injonction à se rendre autonome — et normalisation — dans les conditions les plus proches possible de la vie libre. Désormais, nous ne sommes jamais assez formés pour le poste que l'on occupe. Il faut formaliser les compétences nécessaires, les acquérir, les attester, les évaluer, les actualiser, les réévaluer... Chaque formation produisant des compétences, mais aussi (surtout ?) des évaluations.

L'autonomie est toujours négative, ce qui nous manque ou ce que nous avons en trop pour être autonomes ; il s'agirait d'une sorte de dette infinie envers la société. Ce qu'on lui doit parce que l'on a des caractéristiques (physiques, psychiques, familiales...) qui ne lui apportent rien (et qui représentent un coût), ou ce que l'on lui doit parce qu'on n'est pas assez compétent pour remplir les différents rôles sociaux qui nous sont attribués (et là aussi ça représenterait un coût). Les personnes incarcérées, exemple paroxysmique parmi d'autres, ne « purgent » plus une « peine », ils « paient » leur « dette » à la société.

La discipline constituait des individus comme des objets de pouvoir. Mais ici il n'est plus question d'individus, mais d'un pouvoir plus méticuleux, plus précis. Dans son texte sur les sociétés de contrôle, G. Deleuze introduit le concept de *dividus*. Miguel Benasayag parle de la constitution d'un *homme modulaire*<sup>10</sup>, qui remplace la figure de l'individu. Un homme dont chaque caractéristique, chaque savoir, chaque désir, existe comme un module indépendant. L'« autonomie » désigne alors simplement l'absence de limites dans la manière de se composer en tant qu'homme modulaire : on doit retrancher ou ajouter n'importe quel module à soi-même, en vue de s'adapter.

9 | Foucault M., *Naissance de la biopolitique*, Gallimard/Seuil, 2004, p. 232.

10 | Voir Benasayag M., *Organismes et artefacts*, La Découverte, 2010, p. 157-180.

Peut-être est-ce ainsi qu'il faut comprendre l'omniprésence du concept d'autonomie dans le travail social<sup>11</sup>, notamment depuis la mise en place de la politique de l'État social actif, comme une nouvelle technique de pouvoir. Progressivement, une société de contrôle remplace une société de la discipline. La prison était le modèle de cette société disciplinaire. Repérer dans la prison l'avancée de la société de contrôle est un indice de son développement. Mais ce déplacement est bien entendu progressif et partiel, le concept d'autonomie navigue alors entre deux eaux. Il fonctionne très concrètement comme un levier de pouvoir, mais est enrobé dans un imaginaire de résistance<sup>12</sup>.

Un élément matériel devrait notamment attirer notre attention : tandis que le cahier des charges prône une prison avec « un quotidien le plus proche possible de la "normalité" extérieure » ; concrètement, d'un point de vue urbanistique, cette prison sera relativement isolée du monde extérieur. Située en dehors de la ville, dans un lieu peu desservi par les transports en commun, elle sera davantage isolée du monde extérieur que les vieilles prisons bruxelloises actuelles qu'elle devrait remplacer (Saint-Gilles et Forest). Diverses associations de juges et d'avocats, par exemple, se plaignent du fait que l'emplacement de la prison rendrait difficiles les visites, les transferts vers le palais de justice, voire les audiences (la construction d'un tribunal

d'application des peines dans l'enceinte de la prison, est prévue dans le projet de la future prison de Haren)<sup>13</sup>.

Désormais, autonomie ne signifie même pas favoriser la possibilité d'une vie de famille ou rendre plus facile la préparation de sa défense lors d'un procès. Pour développer l'autonomie, c'est-à-dire la vie transparente d'hommes sans qualités, on — ce « on » étant par ailleurs de moins en moins identifiable — va bâtir les prisons dans des lieux que l'on veut vides<sup>14</sup>, sans qualités, eux aussi, loin de tout échange complexe, et on dira que, « être chez soi », réside dans le fait de pouvoir s'isoler et accéder au « monde » via un *Prison cloud*.

Peut-être est-ce à la lumière de tout cela qu'il faut réexaminer les dispositifs visant à renforcer l'autonomie, et notamment l'idée de former les individus à partir d'un assemblage de compétences spécifiques. La question revient sans cesse : quelles compétences sont-elles nécessaires pour rendre autonome, pour permettre l'adaptation ? Il n'est en revanche jamais question de ce à quoi l'on devrait s'adapter, notamment le fait qu'il s'agit toujours de s'adapter à un modèle. La modélisation est rarement contextualisée. Jamais la question de l'autonomie par rapport à l'adaptation ne se pose.

11 | L'autonomie (ou l'autonomisation) est devenue un mot d'ordre généralisé : il faut autonomiser les jeunes, les anciens, les handicapés (quel que soit le handicap), les chômeurs, les malades, les SDF... La liste n'est pas exhaustive.

12 | D'une certaine manière on peut dire la même chose de l'approche par compétences, liée au départ à une pédagogie du projet. Mais, en même temps, le concept de lutte de classes était un concept des historiens bourgeois, avant que Marx ne le reprenne. Le problème n'est pas dans le terme, mais dans le fonctionnement qu'un concept propose, et dans les agencements dans lesquels il se trouve qui peuvent provoquer toutes sortes d'inflexions.

13 | Discours relayés, notamment, lors du colloque « Des (nouvelles) prisons et après ? », ULB, 15 mai 2014.

14 | Vides, en ce sens que ceux qui conçoivent le projet, n'y voient rien de remarquable.